2025

15

Éducation
et science

Neuchâtel 2026

# Bourses et prêts d'études cantonaux

Année comptable 2025

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la statistique OFS**

| | |
|---|---|
| **Éditeur:** | Office fédéral de la statistique (OFS) |
| **Renseignements:** | schulstat@bfs.admin.ch |
| **Rédaction:** | Olaf Arbogast, OFS; Anne Renaud, OFS; Melanie Stutz, OFS |
| **Série:** | Statistique de la Suisse |
| **Domaine:** | 15 Éducation et science |
| **Langue du texte original:** | allemand et français |
| **Traduction:** | Services linguistiques de l'OFS |
| **Mise en page:** | Publishing et diffusion PUB, OFS |
| **Graphiques:** | Publishing et diffusion PUB, OFS<br>Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne. |
| **En ligne:** | www.statistique.ch |
| **Imprimés:** | www.statistique.ch<br>Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60<br>Impression réalisée en Suisse |
| **Copyright:** | OFS, Neuchâtel 2026<br>La reproduction est autorisée si la source est mentionnée. |
| **Numéro OFS:** | 782-2500 |

# Bourses et prêts d'études 2025

15 Éducation et science

## Bénéficiaires

46 682

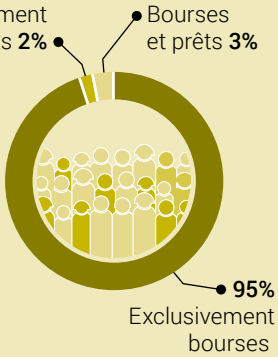


## Montants octroyés et répartition par degré de formation

■ Secondaire II ■ Tertiaire
■ Scolarité obligatoire et formation continue

Bourses
347 mios

Prêts
19 mios

## Formation postobligatoire

7,1%

des personnes en formation obtiennent une bourse et 0,4% un prêt

gr-f-15.06.02-2026a

Source: OFS – Statistique des bourses et prêts d'études cantonaux (STIP)



© OFS 2026

# Table des matières


1 Introduction 5

2 Contributions à la formation et bénéficiaires 6

Contributions à la formation 6
Bénéficiaires 7
Degré de formation 8

3 Montants et taux de bénéficiaires d'une bourse 9

Montant moyen des bourses par bénéficiaire 9
Montant par rapport à la population 12
Taux de bénéficiaires d'une bourse 13
Pratiques cantonales quant à l'octroi de bourses 16

4 Caractéristiques des bénéficiaires 18

Caractéristiques sociodémographiques 18
Caractéristiques liées à la formation 19

Remarques méthodologiques 20

Sources 20
Traitement des doublons 20
Arrondis 20

Définitions 21

Médiane 21
Quartiles 21

Abréviations 22

# 1 Introduction

L'allocation de contributions à la formation fait partie de la politique de la formation de la Confédération et des cantons. Les contributions à la formation sont accordées à titre subsidiaire lorsque la situation financière de la personne concernée, de ses parents ou de son représentant légal sont insuffisantes. Elles sont versées sous forme de bourses ou de prêts d'études.

**Bourses et prêts d'études**
Prestations en espèces, uniques ou périodiques, qui sont accordées à des personnes pour leur formation ou leur perfectionnement. La différence entre les deux concerne le remboursement. En règle générale, les bourses ne doivent pas être remboursées alors que les prêts d'études doivent l'être.

Dans le cadre des dispositions légales, les cantons définissent de manière autonome les conditions d'octroi des bourses et/ou prêts cantonaux. En règle générale, c'est le canton dans lequel les parents ont leur domicile qui décide de l'octroi et verse la contribution.

Un processus d'harmonisation a été mis en place avec le concordat sur les bourses d'études[1], en vigueur depuis mars 2013. Les cantons signataires s'engagent à respecter les principes et standards minimaux fixés dans le concordat.

En 2023, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 45,5 milliards de francs pour l'éducation. Les contributions cantonales à la formation représentent moins de 1% de l'ensemble des dépenses publiques.

[1] www.edk.ch → Thèmes → Bourses d'études

# 2 Contributions à la formation et bénéficiaires

## Contributions à la formation

En 2025, les cantons ont octroyé 347 millions de francs sous forme de bourses (95% du montant total des contributions à la formation) et environ 19 millions de francs sous forme de prêts (5%).

La partie octroyée sous forme de bourses a toujours été la plus importante dans tous les cantons; elle est passée de 90% en 2004 à 95% en 2025. Pour les prêts, la proportion a ainsi diminué de moitié sur la même période.

### Montant octroyé pour des bourses et des prêts depuis 2004

Valeurs nominales, en millions de francs

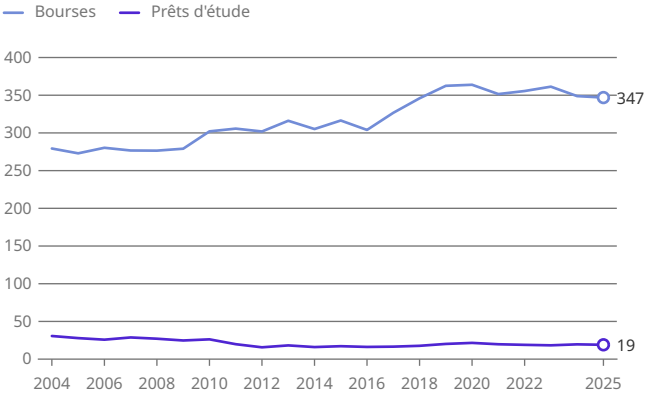


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g1
© OFS 2026

Selon la loi sur les aides à la formation[1], la Confédération accorde un soutien financier aux cantons pour l'octroi de bourses et prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure). Cette contribution est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidante, sous la forme de forfaits. Entre 2004 et 2007, la Confédération participait avec un montant variant autour des 77 millions de francs. Depuis l'introduction de la réforme de la péréquation financière (RPT) en 2008, les contributions fédérales s'élèvent à environ 25 millions de francs par an.

[1] RS 416.0

## Bénéficiaires

Au total, ce sont 46 682 personnes[2] qui ont obtenu une contribution à la formation en 2025; environ 95% d'entre elles une bourse, 2% un prêt d'études et 3% une bourse et un prêt. Les valeurs varient selon le canton.

### Bénéficiaires selon le canton et le type de contribution, en 2025

Pourcentage de bénéficiaires touchant une bourse, un prêt ou les deux par canton

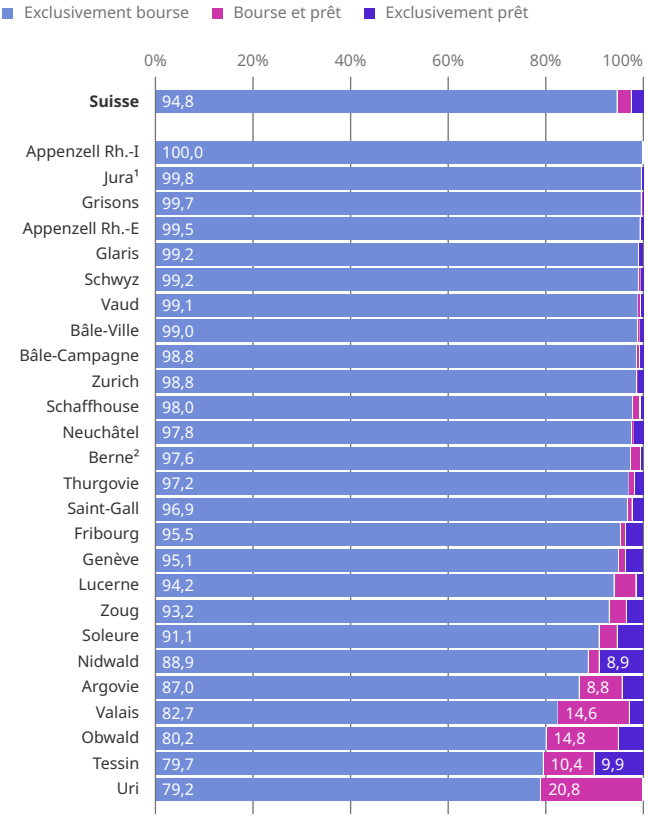


[1] sans la commune de Moutier
[2] y compris la commune de Moutier

État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g2
© OFS 2026

[2] total sans double comptage

## Degré de formation

Les bourses sont versées à tous les degrés de formation. Cependant, c'est dans l'enseignement post-obligatoire qu'elles sont le plus présentes. En 2025, 56% du montant des bourses est accordé au secondaire II et 43% au degré tertiaire. Elles sont peu courantes dans l'enseignement obligatoire et la formation continue (0,4%). Pour les prêts, 90% du montant total est versé pour des formations au degré tertiaire.

### Montant octroyé selon le type de contribution et le degré de formation, en 2025

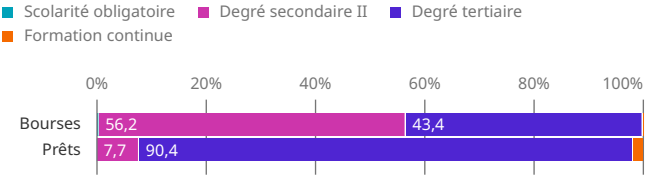


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g3
© OFS 2026

La répartition des bénéficiaires selon le type de contribution et le degré de formation, est analogue à la répartition des montants octroyés. En 2025, 64% des bourses ont été versées à des bénéficiaires du degré secondaire II et 35% à des bénéficiaires du degré tertiaire. Par contre, pour les prêts, la part des bénéficiaires est plus basse au degré secondaire II (6%) qu'au degré tertiaire (92%).

### Bénéficiaires selon le type de contribution et le degré de formation, en 2025

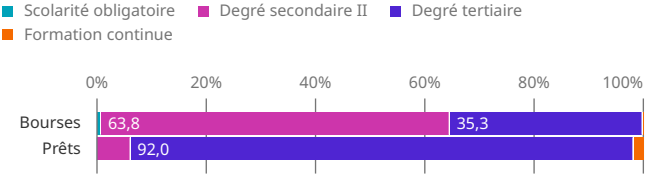


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g4
© OFS 2026

# 3 Montants et taux de bénéficiaires d'une bourse

## Montant moyen des bourses par bénéficiaire

En 2025, le montant moyen octroyé par bénéficiaire pour une bourse s'élève à 6586 francs pour le degré secondaire II et à 9182 francs pour le degré tertiaire.

Le graphique suivant présente l'évolution des montants moyens par bénéficiaire dans le post-obligatoire depuis 2004. Les montants moyens sont plus élevés au niveau tertiaire qu'au niveau du secondaire II.

### Montant moyen par bénéficiaire de bourses selon les degrés de formation post-obligatoires depuis 2004

Valeurs nominales, en francs

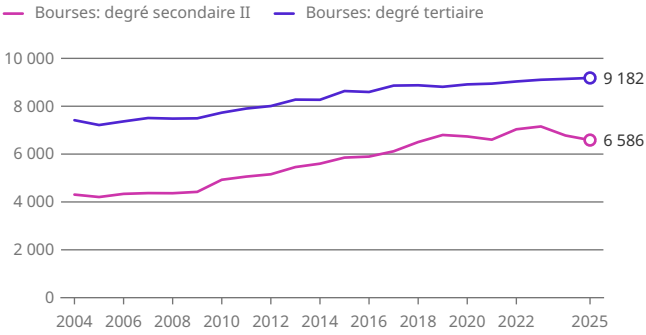


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g9b
© OFS 2026

En plus des montants moyens versés par bourse, le graphique suivant illustre la variabilité de ces montants au sein d'un même canton et entre les cantons. En 2025, le montant moyen octroyé pour une bourse au degré secondaire II varie entre 3184 francs et 8266 francs. Pour le degré tertiaire, le montant moyen varie entre 5452 francs et 11 369 francs.

# Montant octroyé par bénéficiaire pour des bourses selon le canton et les degrés de formation post-obligatoires, en 2025

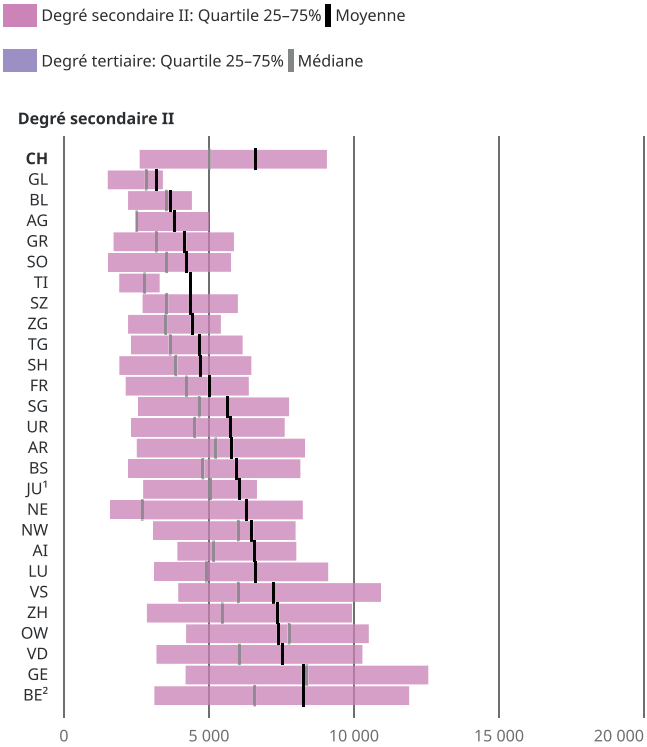

**Degré tertiaire**

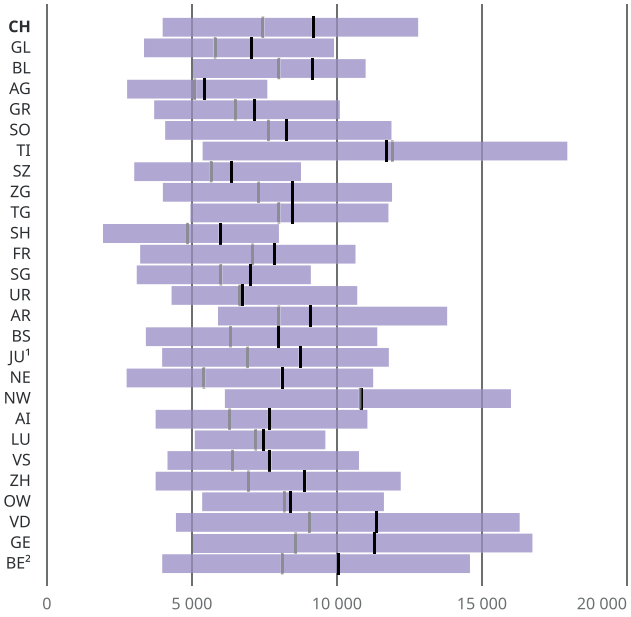


[1] sans la commune de Moutier
[2] y compris la commune de Moutier

État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, STATPOP; AFF – SF

gr-f-15.06.02g10
© OFS 2026

## Montant par rapport à la population

En moyenne, en 2025, le montant octroyé pour des bourses en Suisse s'élevait à 38 francs par habitant. Il y a d'importantes disparités entre les cantons, dans lesquels ces montants s'échelonnent entre 13 et 107 francs.

Le graphique ci-dessous présente les montants moyens octroyés pour les bourses par rapport à la population résidente, en relation avec l'indice des ressources[1], une mesure de la capacité financière de chaque canton. Plus un canton est situé à droite sur l'axe horizontal, plus l'indice des ressources est important. Plus un canton est situé en haut de l'axe vertical, plus le montant par habitant est élevé. Le point rouge (CH) correspond à la moyenne de tous les cantons.

### Montant octroyé pour des bourses par rapport à la population et indice des ressources, en 2025

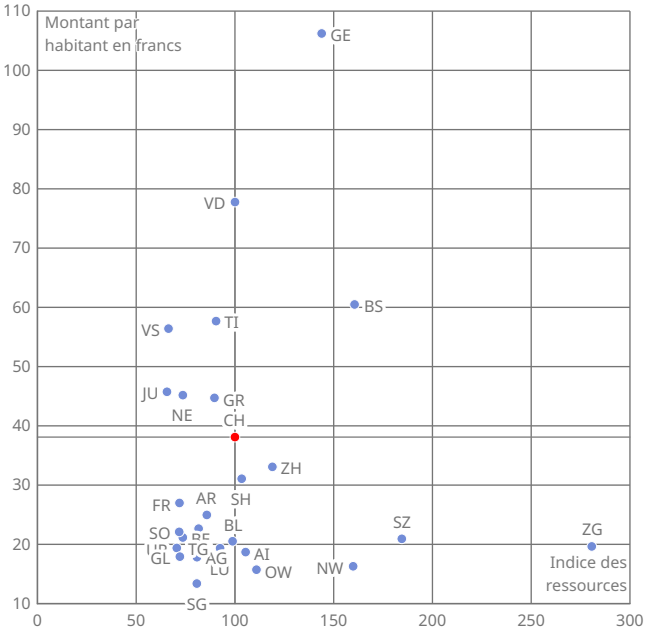


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, STATPOP; AFF – SF

gr-f-15.06.02g6
© OFS 2026

[1] L'indice des ressources reflète le potentiel de ressources des cantons, soit la base économique dont ils disposent afin de fournir des biens et services publics.

## Taux de bénéficiaires d'une bourse

Le nombre de personnes qui suivent une formation post-obligatoire (degré secondaire II et degré tertiaire) augmente continuellement depuis 2004, passant de 473 253 cette année-là à 638 846 en 2025[2]. Ceci représente une augmentation de 35%. Durant la même période, le nombre de bénéficiaires d'une bourse a diminué de 7%, passant de 49 496 bénéficiaires en 2004 à 45 615 en 2025. C'est en 2016 que le nombre de bénéficiaires d'une bourse était le plus bas (13% de moins qu'en 2004).

### Bénéficiaires de bourses et personnes en formation[1] des degrés post-obligatoires, évolution indexée depuis 2004

2004=100

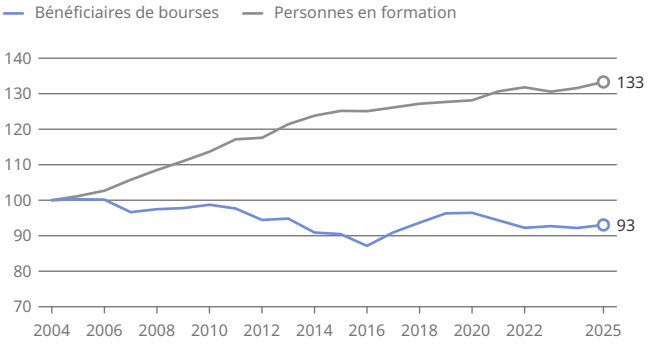


[1] Élèves avec domicile en Suisse et étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

gr-f-15.06.02g11b
© OFS 2026

En 2025, le taux de bénéficiaires pour l'ensemble du post-obligatoire – le nombre de bénéficiaires par rapport au nombre de personnes en formation – se monte à 7% pour les bourses, alors qu'il était de 10% en 2004. La baisse du taux de bénéficiaires s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants dans les formations post-obligatoires parallèlement à la diminution du nombre de bénéficiaires de contributions à la formation.

[2] élèves avec domicile en Suisse et étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

En moyenne suisse et dans la moitié des cantons, le taux de bénéficiaires d'une bourse pour le degré secondaire II est plus élevé que celui pour le degré tertiaire (voir graphique suivant). C'est dans le canton de Genève que le taux de boursiers pour le degré secondaire II est le plus élevé avec 17%. Pour le degré tertiaire, c'est aux Grisons qu'il est le plus élevé (15%).

## Taux de bénéficaires de bourses selon le canton et les degrés de formation post-obligatoires, en 2025

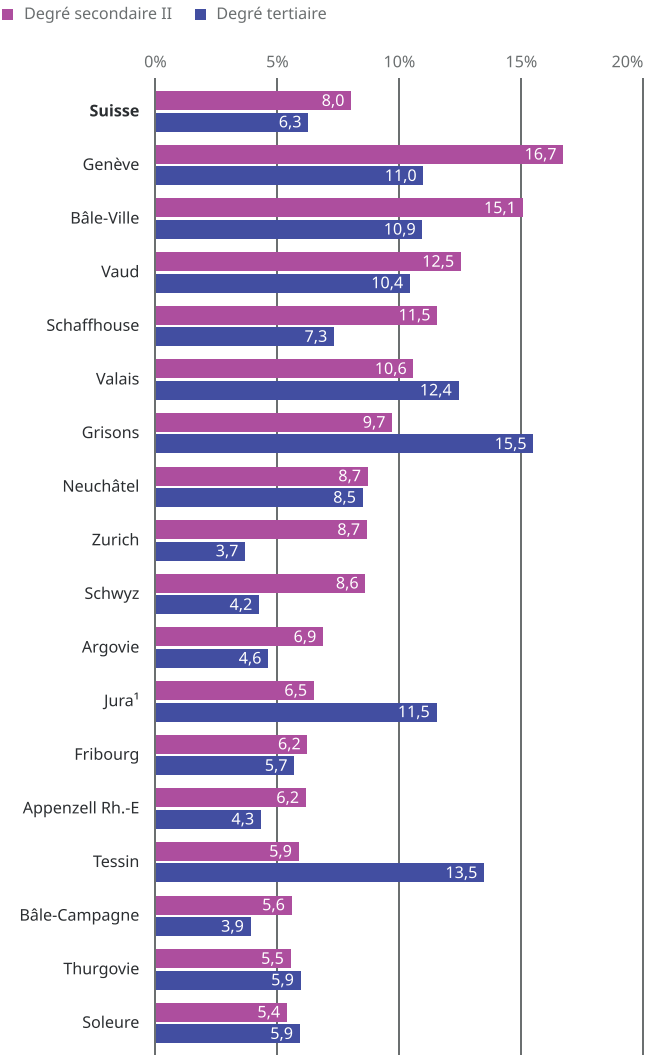

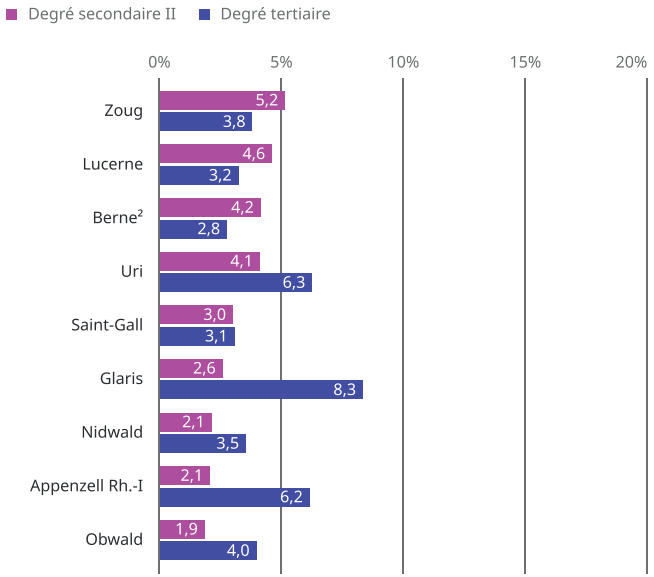


[1] sans la commune de Moutier
[2] y compris la commune de Moutier

Élèves avec domicile en Suisse et étudiants des hautes écoles avec domicile avant le début de leurs études en Suisse

État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

gr-f-15.06.02g13
© OFS 2026

## Pratiques cantonales quant à l'octroi de bourses

L'octroi d'allocations de formation se fonde sur les législations cantonales; les pratiques sont donc différentes d'un canton à l'autre.

La mise en relation des montants moyens par bénéficiaire et des taux de bénéficiaires permet une comparaison des systèmes cantonaux d'attribution de bourses d'études.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison des cantons pour les bourses au niveau secondaire II. Plus un canton est situé à droite sur l'axe horizontal, plus le taux de bénéficiaires est important. Plus un canton est situé en haut de l'axe vertical, plus le montant moyen versé pour une bourse est élevé. Le point rouge (CH) correspond à la moyenne de tous les cantons.

### Pratique cantonale en matière d'octroi de bourses pour le degré secondaire II, en 2025

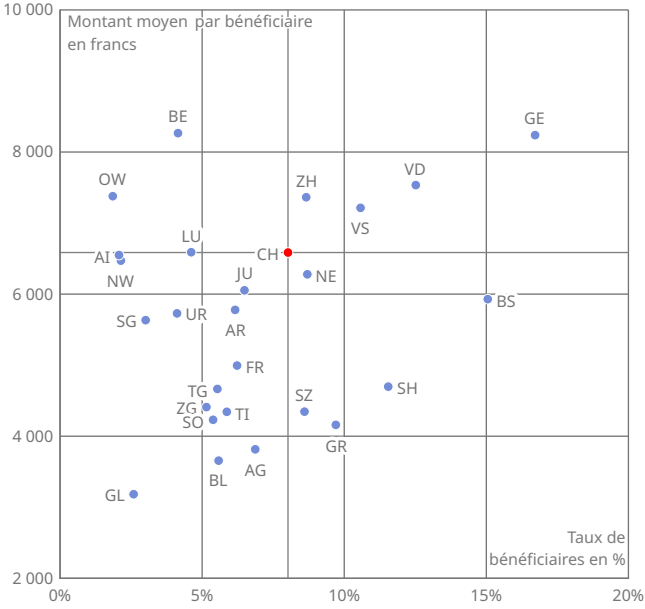


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, SDL

gr-f-15.06.02g14
© OFS 2026

Les élèves du canton de Bâle-Ville reçoivent proportionnellement plus de bourses que la moyenne suisse au secondaire II, mais le montant moyen est plutôt faible. Dans le canton de Zurich, le montant moyen est élevé et le taux de bénéficiaires est un peu en dessus de la moyenne suisse. Le canton de Genève a un taux de bénéficiaires et un montant moyen élevés par rapport à la moyenne suisse.

Au degré tertiaire, ce sont les étudiants du canton des Grisons qui bénéficient le plus de bourses d'études mais avec un montant inférieur à la moyenne suisse. Le canton de Berne offre des bourses avec un montant moyen plus élevé que la moyenne alors que le taux des bénéficiaires est plus faible. Dans le canton du Tessin, tant le montant moyen que le taux de bénéficiaires se situent en dessus de la moyenne suisse.

## Pratique cantonale en matière d'octroi de bourses pour le degré tertiaire, en 2025

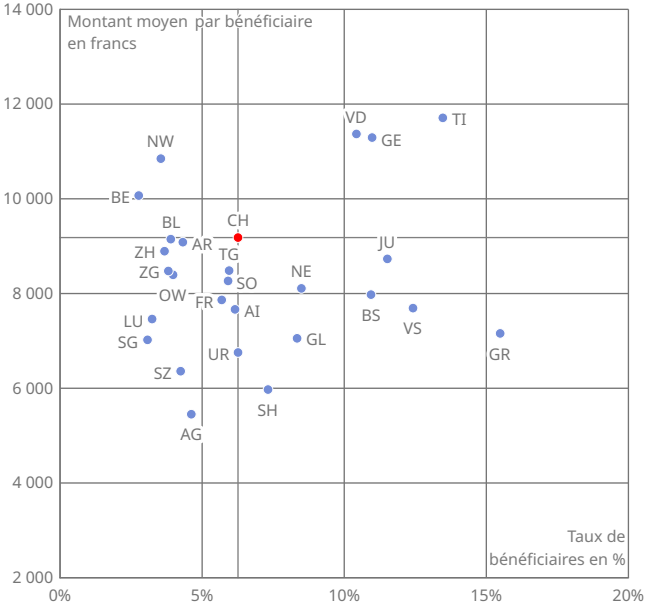


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP, SDL, SHIS-studex

gr-f-15.06.02g15
© OFS 2026

# 4 Caractéristiques des bénéficiaires

## Caractéristiques sociodémographiques

En 2025, 54% des bénéficiaires d'une bourse sont des femmes et 46% des hommes. Cette répartition n'a que peu changé depuis 2004. Elle est également similaire parmi les bénéficiaires de prêts (58% de femmes et 42% d'hommes).

En général, les bénéficiaires de bourses sont plus jeunes que ceux de prêts. En 2025, 78% des bénéficiaires d'une bourse d'études ont moins de 25 ans alors que 59% des bénéficiaires d'un prêt ont 25 ans ou plus.

### Bénéficiaires selon le type de contribution et l'âge, en 2025

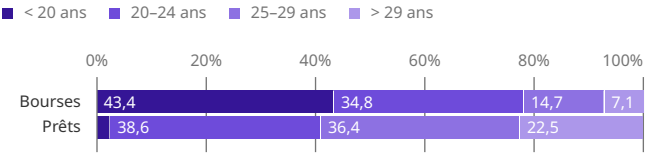


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g18
© OFS 2026

La majorité des bénéficiaires d'une contribution à la formation possèdent la nationalité suisse: 60% des bénéficiaires d'une bourse et 77% des bénéficiaires d'un prêt.

### Bénéficiaires selon le type de contribution et l'autorisation de résidence, en 2025

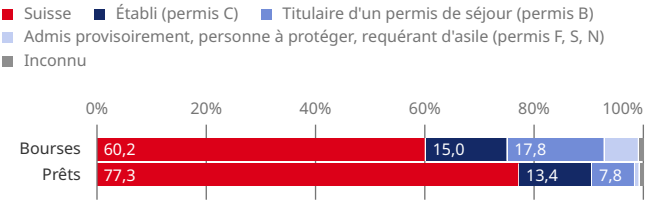


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g20
© OFS 2026

## Caractéristiques liées à la formation

Depuis 2004, la quasi-totalité des contributions à la formation est octroyée à des personnes qui suivent une formation en Suisse. En 2025, seuls 1% des bénéficiaires d'une bourse et 4% des bénéficiaires d'un prêt étudient à l'étranger. Rappelons également qu'en plus des contributions cantonales, la Confédération octroie directement des bourses pour des séjours à l'étranger dans le cadre de la promotion de la mobilité internationale des étudiants. Ces bourses d'études et les bourses versées par la Confédération aux chercheurs ne font pas l'objet de cette publication.

Parmi les bénéficiaires d'une contribution à la formation dans une haute école, la majorité suit une formation de type Bachelor (79% des bénéficiaires d'une bourse et 63% des bénéficiaires d'un prêt en 2025.

### Bénéficiaires des hautes écoles selon le type de contribution et le niveau d'étude, en 2025

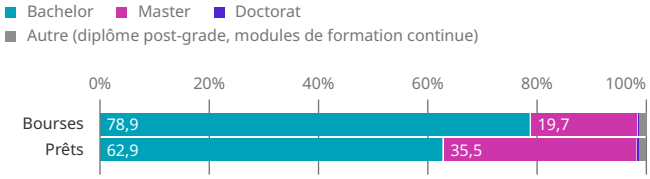


État des données: 06.10.2026
Source: OFS – STIP

gr-f-15.06.02g24
© OFS 2026

# Remarques méthodologiques

## Sources

La statistique des bourses et prêts d'études cantonaux (STIP) recueille les informations relatives aux contributions à la formation octroyée par les cantons. L'enquête se base sur les données des services cantonaux préposés aux bourses et prêts d'études. Les données sont disponibles depuis 1971. L'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise le relevé des données depuis 2004. Le relevé est exhaustif, annuel et obligatoire. La protection des données est garantie lors des exploitations et toute identification des individus est exclue.

Les informations concernant les dépenses publiques proviennent de la statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA). Cette statistique traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation».

Les données des contributions fédérales aux cantons – selon la loi sur les aides à la formation[1] – proviennent du secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les données des élèves et étudiants proviennent d'une part de la statistique des élèves et étudiants (SDL) et d'autre part de la statistique des étudiants et examens finals des hautes écoles (SHIS-studex).

## Traitement des doublons

Les bénéficiaires qui ont obtenu des contributions à la formation pour plusieurs formations ou qui, dans une même année calendaire, ont obtenu des contributions dans plusieurs cantons, ne sont comptés qu'une seule fois dans le total suisse.

## Arrondis

Les montants sont arrondis vers le haut ou vers le bas, de sorte que leur somme ne correspond pas toujours au total.

[1] RS 416.0

# Définitions

## Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci.

## Quartiles

Si l'on divise l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en quatre groupes de taille égale, le quartile inférieur se situe entre la dernière valeur du premier quart et la première du deuxième quart d'observations. Le quartile supérieur se situe entre la dernière valeur du troisième quart et la première valeur du quatrième quart d'observations.

## Abréviations

| | |
|---|---|
| **AFF** | Administration fédérale des finances |
| **CDIP** | Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique |
| **CIBE** | Conférence intercantonale des bourses d'études |
| **ÖBA** | Statistique des dépenses publiques d'éducation |
| **OFS** | Office fédéral de la statistique |
| **SDL** | Statistique des élèves et étudiants |
| **SEFRI** | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation |
| **SF** | Statistique financière |
| **SHIS-studex** | Étudiants et examens finals des hautes écoles |
| **STATPOP** | Statistique de la population et des ménages |
| **STIP** | Bourses et prêts d'études cantonaux |

L'OFS édite régulièrement des publications et des études thématiques sur ce sujet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet : **www.education-stat.admin.ch**

**En ligne**
www.statistique.ch

**Imprimés**
www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

**Numéro OFS**
782-2500

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) **nº 4 «Éducation de qualité»**, de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

**Système d'indicateurs MONET 2030**

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030